

2013/5827 - Lyon 9e - Participation financière de la Ville de Lyon à la Mission de veille et d'accompagnement préventif des copropriétés de la Duchère - Convention de programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) entre la Communauté urbaine de Lyon, l'ANAH et la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 23/09/2013, p. 2009)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Sur ce rapport qui concerne le quartier de la Duchère, je veux me féliciter et confirmer ce que Françoise Rivoire et Nicole Gay ont évoqué dans leur intervention sur le PADD. La Duchère a donc été labellisée Eco-quartier avec 12 autres quartiers au plan national par le Ministère du Logement et d'égalité des territoires, labellisation qui est une nouvelle marque de reconnaissance de la qualité de la transformation de la Duchère après le prix de l'urbanisme durable de l'ANRU en 2008. Une labellisation qui met en avant comme point fort du projet de la Duchère l'approche globale de la transformation de ce quartier urbain et social, la qualité environnementale en particulier avec le parc du Vallon et la participation des habitants.

Pour en revenir aux deux délibérations qui sont soumises au débat ce soir, la première a pour objet le financement de la Ville de Lyon pour une mission de veille et d'accompagnement des copropriétés de la Duchère, ancienne et nouvelle, 25 copropriétés. Je rappelle qu'il y avait à la Duchère au début du projet 13 copropriétés, donc c'est deux fois plus aujourd'hui. Donc, une mission d'accompagnement et de veille dans un objectif de prévention et d'aide à la gestion, de partage des bonnes pratiques. Cette mission qui devait n'être financée que par la Ville et le Grand Lyon s'inscrit dans les objectifs d'expérimentation de l'ANAH qui financera cette mission à hauteur de 50 %. Vous voyez, Monsieur le Maire, on peut encore avoir de bonnes surprises.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté)